



Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE
CHARGÉE DE JUGER LES
POSSIBILITÉS DE TRAITER
LES PERSONNES INTERNÉES
À VIE

2015

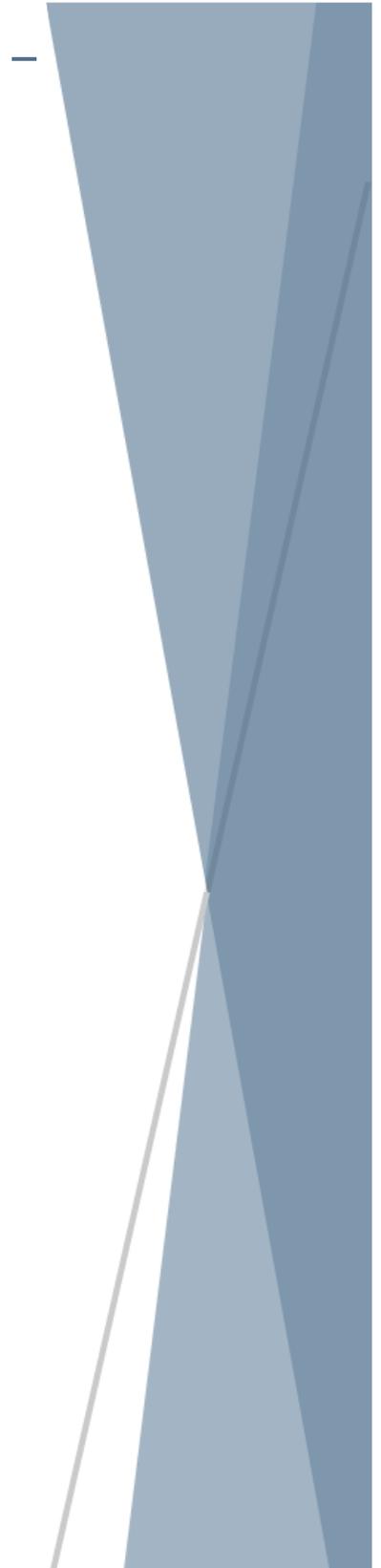


Table des matières

1. Mot du Président _____	2
2. Organisation de la Commission _____	5
3. Membres de la commission _____	7
4. Tâches de la Commission _____	10
5. Activités 2015 _____	12
6. Activités 2016 _____	15
7. Comptes 2015 et budget 2016 _____	17
8. Informations de contact _____	19

1

MOT DU PRÉSIDENT

1. Mot du Président

Notre commission achève son deuxième exercice. Instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014, elle est composée de dix experts dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie forensique, provenant des différentes régions de Suisse. Ses tâches, son fonctionnement général et sa composition ont été définis dans une ordonnance (Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013), entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

La Commission s'est réunie deux fois à ce jour, en automne 2014 et 2015. Nous avons adopté notre règlement lors de notre dernière séance plénière. Y sont réglés, dans les limites et le respect de l'Ordonnance, les détails de notre organisation, en particulier en cas de saisine par l'autorité d'exécution des peines et mesures.

La mission première de la Commission est en effet d'examiner si de nouvelles connaissances pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière à ce qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Ce mandat, qui nous sera soumis pour des cas individuels, nous impose déjà de nous questionner sur les progrès, mais aussi les limites des approches thérapeutiques. A cet égard, elle a suscité entre les membres de la Commission des échanges riches et constructifs.

Ces réflexions devront être poursuivies afin de remplir au mieux les autres tâches dévolues à la Commission, notamment d'information au public et de prise de position dans les débats publics ou dans le cadre de projets législatifs.

D'ores et déjà, je suis persuadé que la mise en commun de connaissances et d'expériences de la part d'experts provenant de différents cantons sera profitable au niveau national sur le long terme. Je me réjouis de la poursuite de nos travaux en 2016.

Ariel Eytan

Président

2

ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

3

MEMBRES DE LA COMMISSION

3. Membres de la commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie et de la psychothérapie forensiques.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2019.

PLÉNIÈRE

Présidence

**PD Dr. med. Ariel Eytan,
Président**

**Dr. Med. Suzanne von
Blumenthal, Présidente
suppléante**

Membres

Dr. med. Tamás Czuczor

Dr. med. Philippe Delacrausaz

Dr. med. Anna D. Gerig

PD Dr. med. Marc Graf

PD Dr. med. Elmar Habermeyer

Dr. med. Thomas Knecht

Lic. en psychologie clinique

Maria-Luisa Müller

Dr. Med. Frank Urbaniok

Secrétariat

*Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice*

4

TÂCHES DE LA COMMISSION

4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

5

ACTIVITÉS 2015

5. Activités 2015

En 2015, la Commission s'est réunie une seule fois en séance plénière. Dès lors, le présent rapport d'activité est succinct.

Séance plénière du 3 septembre 2015

Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. La Commission s'est notamment penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Règlement interne de fonctionnement de la Commission
- Sollicitations par les médias
- Base de données sur les progrès thérapeutiques
- Site internet
- Activités et budget 2016

Règlement interne de fonctionnement

Le règlement interne de fonctionnement de la Commission a été discuté et approuvé lors de la séance plénière.

Il est entré en force le 3 septembre 2015.

Base de données sur les progrès thérapeutiques

Pour l'instant, la Commission a décidé de ne pas mettre en place une base de données sur les progrès thérapeutiques. Les publications sur ce sujet sont nombreuses, le domaine est vaste et la Commission ne dispose pas de la structure nécessaire pour gérer ces informations. Les cas devront être évalués de manière spécifique et le rapport coût/utilité devra être pris en compte. Pour l'heure, la Commission n'a encore jamais été sollicitée pour l'examen d'un cas. Dès lors, elle a décidé d'attendre qu'un premier cas se présente pour réévaluer cette question.

Site internet

Depuis novembre 2014, la Commission est hébergée sur le site internet du DFJP à l'adresse suivante :

www.ejpd.admin.ch > Portrait > Commissions >
Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie

6

ACTIVITÉS 2016

6. Activités 2016

Les activités de la Commission dépendent principalement des mandats qui lui sont confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure elle sera sollicitée en 2016.

La principale activité de la Commission consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas. Pour l'heure, un seul cas en Suisse est susceptible de demander un tel examen.

A ce jour, la Commission n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

Lors de sa prochaine séance plénière, la Commission devra discuter de la manière dont elle souhaite informer le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires.

La prochaine séance plénière se déroulera le 8 septembre 2016 dans les locaux de l'OFJ à Berne.



7

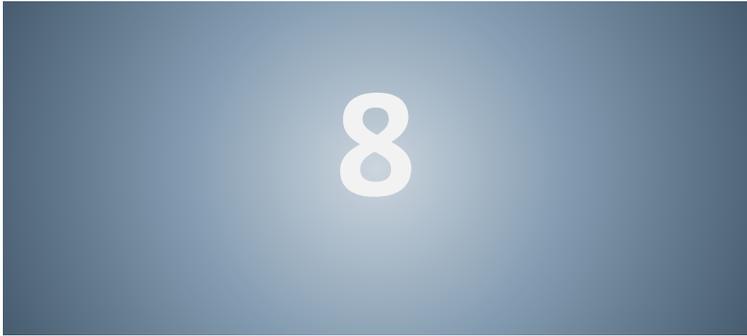
COMPTES 2015
ET
BUDGET 2016

7. Comptes 2015 et budget 2016

Du 01.01.2015 Au 31.12.2015			
	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016
séances plénière	4491.35 *	4148.15 * **	8000.00
examens de cas	0.00	0.00	12000.00
Frais divers (expertise, interprète, traduction,...)	0.00	0.00	5000.00
Total des charges	4491.35	4148.15	25000.00

* transitoires : frais de séance 2014 payés en 2015 : CHF 456.00

** transitoires : frais de séance 2015 à payer en 2016 : CHF 458.00



8

INFORMATIONS DE CONTACT

8. Informations de contact

Secrétariat de la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie

Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice
Bundesrain 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 46 31465
Email : nathalie.buthey@bj.admin.ch